

**Message de Gilles Da Costa, directeur général des services,  
aux agents des lycées**

Mesdames, Messieurs,

Le Premier Ministre a fait part hier soir de mesures complémentaires de lutte contre la propagation de l'épidémie et a alerté sur la nécessité de renforcer la prévention.

Dans le cadre de cette alerte, Mme la Présidente du Conseil régional a décidé de prendre les mesures suivantes pour les agents des lycées.

Le lundi 16 mars, à l'exception des agents logés en NAS (nécessité absolue de service), **tous les agents régionaux des lycées sont invités à ne pas se rendre sur leur lieu de travail** dans les lycées.

Les agents des lycées qui sont logés en logement pour nécessité absolue de services demeurent mobilisés demain et à disposition des chefs d'établissement.

Cette disposition a été prise en concertation avec M. Jean-François Chanet, Recteur de la région académique, et concerne les deux académies couvrant la région.

Au sein de ces effectifs, les personnes malades ou « empêchées » telles que définies lors du message du vendredi 13 mars (personnes vulnérables, gardes d'enfants, conjoint.e.s exerçant des métiers de santé), n'ont évidemment pas à se rendre sur leur lieu de travail.

Toutes les astreintes sont maintenues.

Un nouveau message sera adressé à l'ensemble des agents dans la journée du lundi 16 mars pour leur indiquer les dispositions qui seront prises en lien avec le Rectorat de région académique et les chefs d'établissement.

Je vous remercie de votre compréhension, et vous rappelle les mesures de précaution à prendre à titre individuel.

Cordialement,

Gilles Da Costa,  
directeur général des services